



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 119 b) de l'ordre du jour

**Élections aux sièges devenus vacants dans les organes
subsidiaires et autres élections : élection de membres
du Comité d'organisation de la Commission
de consolidation de la paix**

Lettre datée du 11 décembre 2020, adressée au Président de l'Assemblée générale par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des 10 pays dont les contributions financières au budget de l'Organisation des Nations Unies sont les plus importantes, j'ai l'honneur de vous informer que les cinq pays ci-après ont été retenus pour siéger au Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour la période 2021-2022 : Allemagne, Canada, Japon, Pays-Bas et Suède.

Ce choix a été fait conformément aux dispositions des résolutions portant création de la Commission de consolidation de la paix, en particulier l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution [60/180](#) de l'Assemblée générale et la résolution [1645 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité, sur la base de la liste des principaux fournisseurs de contributions statutaires et volontaires que le Secrétaire général a transmise au Président de l'Assemblée générale dans sa lettre datée du 22 octobre 2020.

La Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly Craft

